

Le 5 avril 2006 48 C

0773 Entrée en vigueur de la loi du 18 novembre 2004 sur l'octroi de subsides de formation (LSF)

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu l'article 28 de la loi du 18 novembre 2004 sur l'octroi de subsides de formation (LSF),

arrête:

La loi du 18 novembre 2004 sur l'octroi de subsides de formation (LSF) entre en vigueur le 1^{er} août 2006.

A la Direction de l'instruction publique

Certifié exact

Le chancelier:

